

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de : Ordonnance sur la protection contre les substances et les préparations dangereuses (OChim 2015) RS 813.11

BOSTIK GRIP B501 BITUMEN
Remplace la version: 22-iuil.-2023

Date de révision 22-juil.-2023 Numéro de révision 1

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit BOSTIK GRIP B501 BITUMEN

Substance pure/mélange Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Primaires, agents étanchéifiants et agents de sous-couche.

Utilisations déconseillées Aucun(e) connu(e).

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société Importateur Fabriqué(s) pour

Bostik GmbH - Niederlassung MEM GYSO AG

Am Emsdeich 52 Steinackerstrasse 34
D-26789 Leer CH-8302 Kloten
Germany SUISSE

Tel: +49 (0) 491-92-58 0-0 Tel.: +41 (0) 43 255 55 55

Fax: +49 (0) 491-92-58 0-60

Adresse e-mail SDS.box-EU@bostik.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Allemagne Berlin Poison Information Centre ("Giftnotruf", Germany): +49 (0) 30 / 30 68 67 00 - in

German and English language

Suisse Centre suisse d'information toxicoligique: composer rapide 145 ou +41 (0) 44 251 51 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

2.2. Éléments d'étiquetage

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Mentions de danger

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Mentions de danger spécifiques de l'UE

EUH208 - Contient Benzisothiazoline-3-one [BIT]. Peut produire une réaction allergique

EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande

2.3. Autres dangers

Suisse - FR Page 1/12

BOSTIK GRIP B501 BITUMEN

Remplace la version: 22-juil.-2023

Numéro de révision 1

Aucune information disponible.

PBT & vPvB

Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT). Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme très persistante ou très bioaccumulable (vPvB).

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Sans objet

3.2 Mélanges

Nom chimique	CE n°	Numéro	Classification selon le	Limite de	Facteur	Facteur	Numéro
	(numéro	CAS.	règlement (CE)	concentration	М	M (long	d'enregistreme
	d'index UE).		nº 1272/2008 [CLP]	spécifique (LCS)		terme)	nt REACH
1,2-benzisothiazolin-3-on	(613-088-00-	2634-33-5	Acute Tox. 4 (H302)	Skin Sens. 1 ::	1	-	01-2120761540-
e [BIT]	6)		Skin Irrit. 2 (H315)	C>=0.05%			60-XXXX
0.01 - < 0.05 %	220-120-9		Eye Dam. 1 (H318)				
			Skin Sens. 1 (H317)				
			Aquatic Acute 1 (H400)				
			Aquatic Chronic 2 (H411)				

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Estimation de la toxicité aiguë

Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

Nom chimique	CE n° (numéro d'index UE)	Numéro CAS			CL50 - 4 heures -	vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
1,2-benzisothiazolin-3- one [BIT]	(613-088-00-6) 220-120-9	2634-33-5	670	-	-	-	-

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration >=0,1 % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Inhalation Transporter la victime à l'air frais. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Suisse - FR Page 2/12

BOSTIK GRIP B501 BITUMEN

Remplace la version: 22-juil.-2023

Numéro de révision 1

Contact oculaire Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau. Après le rinçage initial, retirer les

éventuelles lentilles de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes.

Consulter un ophtalmologue.

Contact avec la peau Rincer immédiatement au savon et à grande eau. En cas d'irritation cutanée ou de

réactions allergiques, consulter un médecin.

Ingestion NE PAS faire vomir. En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la

personne est consciente). Consulter immédiatement un médecin ou un centre

antipoison.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Traiter les symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Jet d'eau, dioxyde de carbone (CO2), agent chimique sec, mousse résistant aux alcools.

Moyens d'extinction inappropriés Jet d'eau à pleine puissance.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produitLa décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants. chimique

Produits de combustion dangereux Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO2).

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, le cas échéant.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser l'équipement de protection individuel

requis. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

Pour les secouristesUtiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de Empêcher le produit de pénétrer les égouts. Ne pas laisser pénétrer le sol/le sous-sol.

l'environnement

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Utiliser une matière non combustible du type vermiculite, sable ou terre pour absorber le

produit et le placer dans un récipient pour élimination ultérieure.

Méthodes de nettoyage Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à

l'élimination.

Suisse - FR Page 3/12

BOSTIK GRIP B501 BITUMEN Date de révision 22-juil.-2023 Remplace la version: 22-juil.-2023 Numéro de révision 1

Prévention des dangers

secondaires

Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations

environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations. Référence à d'autres rubriques

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

sans danger

Conseils relatifs à la manipulation Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Remarques générales en matière

d'hygiène

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains avant les pauses et après le travail. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant

réutilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Protéger du gel. Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et

bien ventilé. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Température de stockage

recommandée

Conserver à des températures comprises entre 5 et 35 °C. Ne pas congeler.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)

Primaires, agents étanchéifiants et agents de sous-couche.

Mesures de gestion des risques

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

Autres informations Respecter la fiche de données techniques.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les limites Limites d'exposition

d'exposition professionnelle auraient été établies par les organismes réglementaires

locaux

Niveau dérivé sans effet (DNEL) Aucune information disponible

Niveau dérivé sans effet (DNEL)				
1,2-benzisothiazolin-3-one [BIT]	(2634-33-5)			
Туре	Voie d'exposition	Niveau dérivé sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité	
travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	6.81 mg/m³		
travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	0.966 mg/kg pc/jour		

Niveau dérivé sans effet (DNEL)

Suisse - FR Page 4 / 12

BOSTIK GRIP B501 BITUMEN Date de révision 22-juil.-2023 Remplace la version: 22-juil.-2023 Numéro de révision 1

1,2-benzisothiazolin-3-one [BIT] (1,2-benzisothiazolin-3-one [BIT] (2634-33-5)				
Туре	Voie d'exposition	Niveau dérivé sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité		
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	1.2 mg/m³			
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	0.345 mg/kg pc/jour			

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Concentration prévisible sans effet (PNEC)				
1,2-benzisothiazolin-3-one [BIT] (2634-33-5)	1,2-benzisothiazolin-3-one [BIT] (2634-33-5)			
Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)			
Eau douce	4.03 μg/l			
Eau de mer	0.403 μg/l			
Usine de traitement des eaux usées	1.03 mg/l			
Sédiments d'eau douce	49.9 μg/l			
Sédiments marins	4.99 μg/l			
Terrestre	3 mg/kg de masse sèche			

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

Équipement de protection individuelle

> Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches. Les

protections oculaires doivent être conformes à la norme EN 166.

Protection des mains Porter des gants appropriés. Utilisation recommandée : Caoutchouc nitrile. Néoprène™.

> Caoutchouc butyle. Épaisseur des gants > 0.7mm. Vérifier que le délai de rupture du matériau des gants n'est pas dépassé. Consulter le fournisseur des gants pour plus d'informations sur le délai de rupture des gants concernés. Le temps de protection mentionné pour le type de gant est en général supérieur à 480 min. Les gants doivent

être conformes à la norme EN 374

Protection de la peau et du

corps

Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire Pendant les pulvérisations, porter un appareil respiratoire adapté. Porter un respirateur

homologué EN 140 avec un filtre de type A/P2 ou plus efficace.

Type de filtre recommandé : Filtre à gaz et vapeurs organiques conforme à EN 14387. Marron. Blanc.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Ne pas autoriser les rejets incontrôlés de produit dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Liquide Aspect Pâte

Couleur Noir marron foncé Odeur Caractéristique.

Propriété Remarques • Méthode **Valeurs**

Point de fusion / point de

congélation

Aucune donnée disponible

Point d'ébullition initial et intervalle 100 °C

d'ébullition

Inflammabilité Sans objet pour les liquides .

Suisse - FR Page 5/12

BOSTIK GRIP B501 BITUMEN Date de révision 22-juil.-2023

Aucun(e) connu(e)

@ 23 °C

Remplace la version: 22-juil.-2023 Numéro de révision 1

Limites d'inflammabilité dans l'air Aucun(e) connu(e)

Limites supérieures Aucune donnée disponible

d'inflammabilité ou d'explosivité

Limites inférieures Aucune donnée disponible

d'inflammabilité ou d'explosivité

Point d'éclair Sans objet .

Température d'auto-inflammabilité Aucune donnée disponible

Température de décomposition

рΗ

pH (en solution aqueuse) Aucune donnée disponible

Viscosité cinématique Aucune donnée disponible

Viscosité dynamique 5000 - 10000 mPas @ 23 °C

Hydrosolubilité Soluble dans l'eau. Solubilité(s) Aucune donnée disponible Coefficient de partage Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible Pression de vapeur

Densité relative

Aucune donnée disponible Densité apparente

Densité 1 g/cm³ Aucune donnée disponible

Densité de vapeur Caractéristiques des particules

Granulométrie

Aucune information disponible Distribution granulométrique Aucune information disponible

9.2. Autres informations

Teneur en matière sèche (%) Aucune information disponible

Teneur en COV Aucune donnée disponible

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Sans objet

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune information disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Sans objet.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts Aucun(e).

mécaniques

Sensibilité aux décharges Aucun(e).

électrostatiques

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

dangereuses

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Protéger du gel.

10.5. Matières incompatibles

Suisse - FR Page 6/12

BOSTIK GRIP B501 BITUMEN

Remplace la version: 22-juil.-2023

Numéro de révision 1

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition

dangereux

Matières incompatibles

Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation.

Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

Inhalation D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Contact oculaire D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Contact avec la peau D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Ingestion D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Aucune information disponible.

Toxicité aiguë

Mesures numériques de toxicité

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

ETAmél (voie orale) >5000 mg/kg
ETAmél (voie cutanée) >5000 mg/kg
ETAmél (inhalation-gaz) >20000 ppm
ETAmél >5 mg/l

(inhalation-poussières/brouillar

d)

ETAmél (inhalation-vapeurs) >20 mg/l

Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
1,2-benzisothiazolin-3-one [BIT]	=670 mg/kg (Rattus)	LD50 > 2000 mg/kg (Rattus)	-

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. oculaire

Sensibilisation respiratoire ou

Peut produire une réaction allergique.

cutanée

Suisse - FR Page 7/12

BOSTIK GRIP B501 BITUMEN

Remplace la version: 22-juil.-2023

Numéro de révision 1

Mutagénicité sur les cellules

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

germinales

Cancérogénicité

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT - exposition unique

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT - exposition répétée

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices

endocriniennes

Aucune information disponible.

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques		Toxicité pour les micro-organism es		Facteur M	Facteur M (long terme)
1,2-benzisothiazolin-3-	EC50 3Hr	LC50 (96hr) 2.15	-	EC50(48hr) 2.94	1	
one [BIT]	13mg/l (activated	mg/l Cyprinodon		mg/l (Daphnia		
2634-33-5	sludge) (OECD	variegatus EPA		Magna) OECD		
	209)	540/9-85-006		202		

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation

Informations sur les composants

Nom chimique	Coefficient de partage	
1,2-benzisothiazolin-3-one [BIT]	0.7	

12.4. Mobilité dans le sol

Suisse - FR Page 8/12

BOSTIK GRIP B501 BITUMEN Date de révision 22-juil.-2023

Remplace la version: 22-juil.-2023 Numéro de révision 1

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB Le produit ne contient aucune substance(s) classée(s) PBT ou vPvB au-dessus du seuil

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
1,2-benzisothiazolin-3-one [BIT]	La substance n'est pas PBT/vPvB

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices

endocriniennes

Aucune information disponible.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits

inutilisés

Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales, régionales,

nationales et internationales applicables.

Emballages contaminés Manipuler les emballages contaminés de la même façon que le produit lui-même.

08 04 10 déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09 Catalogue européen des déchets

Autres informations Catalogue européen des déchets. Les codes de déchets doivent être assignés par

l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Remarque: Protéger contre le gel.

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1 Numéro UN ou numéro

Non réglementé

d'identification

14.2 Désignation officielle de

Non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le

Non réglementé

transport

Non réglementé

14.4 Groupe d'emballage Sans objet 14.5 Dangers pour

l'environnement

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

IMDG

14.1 Numéro UN ou numéro

Non réglementé

d'identification

14.2 Désignation officielle de

Non réglementé

transport de l'ONU

Non réglementé

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

14.4 Groupe d'emballage Non réglementé

Suisse - FR Page 9/12

BOSTIK GRIP B501 BITUMEN

Remplace la version: 22-juil.-2023

Numéro de révision 1

14.5 Polluant marin NF

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC Sans objet

Transport aérien

(OACI-TI/IATA-DGR)

14.1 Numéro UN ou numéro Non réglementé

d'identification

14.2 Désignation officielle de Non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le Non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballageNon réglementé14.5 Dangers pourSans objet

l'environnement

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

Rubrique 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

Vérifier l'opportunité de prendre des mesures conformes à la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail.

Prendre en compte la directive 92/85/CE sur la protection des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes

Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACh) (CE 1907/2006)

SVHC: Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation:

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration >=0,1 % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

EU-REACH (1907/2006) - Annex XVII Limitations relatives à l'utilisation

Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).

Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV)

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone Sans objet

Polluants organiques persistants

Suisse - FR Page 10/12

BOSTIK GRIP B501 BITUMEN

Remplace la version: 22-juil.-2023

Numéro de révision 1

Sans objet

Réglementations nationales

Swiss VOC (%) <3

Ordinance on Industrial Safety and Health - Germany - BetrSichV

No flammable liquids in accordance with BetrSichV

Classe de danger pour le milieu

légèrement dangereux pour les organismes aquatiques (WGK 1)

aquatique (WGK)

TRGS - 510 Storage Class Storage Class 12 : Non-combustible liquids

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Sans objet

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H315 - Provoque une irritation cutanée

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

SVHC: Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation:

PBT: Produits chimiques persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT)

vPvB: Substances chimiques très persistantes et très bioaccumulables (vPvB)

STOT RE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée

STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique

EWC: Catalogue européen des déchets

LOW: List of Wastes (see http://ec.europa.eu/environment/waste/framework/list.htm)

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IATA: International Air Transport Association

OACI: ICAO-TI: Technical Instructions for the Safe Transport of Dangerous Goods by Air

IMDG: International Maritime Dangerous Goods

RID: Regulations concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail

Légende SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

TWA TWA (moyenne pondérée en temps) STEL STEL (Limite d'exposition à court terme)

AGW Valeur limite d'exposition professionnelle BGW Valeur limite biologique Plafond Valeur limite maximale * Désignation « Peau »

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul

Suisse - FR Page 11/12

BOSTIK GRIP B501 BITUMEN

Remplace la version: 22-juil.-2023

Numéro de révision 1

mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Danger par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul

Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)

Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_CER)

Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_API)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)

nternational Uniform Chemical Information Database (IUCLID)

Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)

NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)

Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité

Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV

Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation

Préparée par Sécurité Produits et Affaires Réglementaires

Date de révision 22-juil.-2023

Remarque sur la révision Sections de la FDS mises à jour: 2 3 11 13 16

Conseil en matière de formation Aucune information disponible

Informations supplémentaires Aucune information disponible

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Règlement (CE) n°1272/2008 et règlement (CE) n°1907/2006 modifiés par le règlement (UE) n°2020/878

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité

Suisse - FR Page 12/12